

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Parc des Sittelles - 72450 MONTFORT LE GESNOIS
Tél. 02 43 54 80 40 - Fax 02 43 54 80 49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Objet : Smirgeomes : RIEOM vote des tarifs et du règlement de facturation 2018
Délibération n°: 2017_12_D192
Nombre de Conseillers : - En exercice : 42 - Présents/représentés : 41 - Votants : 41
Rappel des dates : Convocation : 08/12/2017 Affichage : 03/01/2018 Transmission contrôle de légalité : 03/01/2018

Le QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Bouloire, sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAUDUN.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, BOUCHÉ Jean-Marie, DELOUBES Anne-Marie, PAPILLON Philippe, CHAUDUN Christophe, FROGER André, AUGER Nicole, AUBIER Magali, GOUPIL Laurent, HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, GRÉMILLON Alain, BOUZEAU Brigitte, BREBION Patrick, GLINCHE Paul, TRIFAUT Anthony, PLEICIS Philippe, BARBAULT Francis, LOUVET Jacqueline, PRÉ Michel, RÉGNIER Francis, VERNHETTES Patrice, JULIEN Joël, FROGER Michel, MÉTIVIER Philippe, HOLLANDE Marie-Christine, BOUTTIER Jean-Claude, LATIMIER Martial, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, DUTERTRE Alain, GODEFROY Jean-Claude, LAVIER Isabelle, GICQUEL Yves, BUIN Chantal.

Excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
AUGEREAU Nicolas	PRÉ Michel	11/12/2017
DARAULT Annie	TRIFAUT Anthony	09/12/2017
LE GOT Jimmy	JULIEN Joël	12/12/2017
LE CONTE Hélène	LOUVET Jacqueline	14/12/2017
GUY Sandrine	HOLLANDE Marie-Christine	12/12/2017
PINTO Christophe	BUIN Chantal	11/12/2017

Madame Chantal Buin est élue secrétaire de séance.

Le Conseil de Communauté,

Vu la réunion du conseil syndical du SMIRGEOMES en date du 8 décembre dernier fixant les participations des ECPI adhérents pour l'année 2018,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2017,

Vu le rapport de Michel Froger, vice-président en charge des questions relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés,

Après en avoir délibéré,

-**ADOpte** le règlement de facturation de la Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 tel qu'annexé ci-joint,

-**VALIDE** la grille tarifaire de la Redevance Incitative (RI) à compter du 1^{er} janvier 2018 telle qu'annexée,

-**CHARGE** le Président de la bonne exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-Le-Gesnois, le 2 janvier 2018,

Le Président, Christophe Chaudun



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.